

DELIBERATION N°CS-2020/09

OBJET : Attribution d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de prestations d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

L'an deux mille vingt, le douze février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : D. GEREZ, L. JASSERAND et C. POUZERGUE.

Messieurs : A. BADOIL, A. GALLIANO, D. MALOSSE, M. RANTONNET, C. ROZET
M. SCARNA et J-M. THIMONIER.

Président : Alain BADOIL.

Bloc de compétences : Bloc de compétence n°1 : GEMAPI

Secrétaire de séance : Safi BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (Présents : 10 / Voix : 10).

Convocation en date du : 05 février 2020.

Nature de l'acte : Commande publique – Marchés publics – Accords cadres (1.1.8).

Contexte

Commencé en 2002, l'entretien des berges du bassin versant de l'Yzeron se poursuit aujourd'hui à travers le plan de gestion des boisements, du lit et des berges qui couvrera la période 2017-2021. Ce document a permis de diagnostiquer à la fois l'état de la ripisylve mais aussi d'identifier les altérations morphologiques ainsi que les obstacles à la continuité présents sur le bassin.

L'ensemble des cours d'eau a été découpé en tronçons afin de faciliter la programmation des travaux en fonction des enjeux. Un programme d'intervention pluriannuel est ainsi prévu pour la mise en œuvre des travaux inscrits dans ce document.

Un des objectifs des travaux est l'entretien de la ripisylve afin d'obtenir une végétation stable, pérenne et ainsi éviter tout désordre pour l'aval du bassin versant en cas de crue (embâcle...).

Enfin, bien que les phénomènes érosifs soient naturels et normaux sur chaque cours d'eau, les impacts liés à la présence humaine peuvent être localement pénalisants pour le milieu naturel (lit incisé et berges érodées suite à une urbanisation croissante, production de sable néfaste à la vie piscicole...) et justifient des interventions

Des équipes en insertion interviennent depuis 17 ans sur le bassin versant pour la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration cités précédemment. Afin de poursuivre ces prestations, le SAGYRC décide de procéder à la passation d'un marché à bons de commande de prestations d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle, le précédent marché étant arrivé à échéance fin d'année dernière

Objet du marché

Les travaux définis dans ce programme sont les suivants :

- Entretien de la ripisylve : abattages sanitaires, recépages, enlèvement sélectif du bois mort, arrachage de plantes invasives,
- Reconstitution des boisements par plantations et boutures, arrosage et fauche autour des plants,

- Préservation des secteurs riches d'un point de vue écologique notamment en tête de bassin versant (gestion patrimoniale avec abattages très légers),
- Stabilisation des berges et du lit des cours d'eau suivant les enjeux (génie végétal, pièges à matériaux...),
- Suivi des aménagements réalisés par le SAGYRC,
- Ramassage de déchets.

Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour une période identique, sans que la durée totale ne puisse dépasser 4 ans.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : mars 2020.

Forme du marché

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée spécifique aux marchés publics de services sociaux des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les montants minimum et maximum du marché sont respectivement fixés de la manière suivante :

- montant minimum : 10.000 € HT
- montant maximum : 214.000 € HT

Les montants minimum et maximum s'appliquent à la durée totale possible du marché (reconduction comprise).

Mode de passation du marché

Un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié au BOAMP le 9 janvier 2020 (Avis n° 20-2078), et mis en ligne le même jour sur le site Internet www.riviere-yzeron.fr à la rubrique marchés publics. Le DCE a été mis en téléchargement sur le site www.e-marchespublics.com.

Les entreprises avaient jusqu'au 3 février 2020 à 12h30, pour déposer une offre dématérialisée.

Critères de jugement des offres

En vertu de l'article R.2152-7 du Code de la commande publique, le marché sera attribué à l'entreprise qui présente la meilleure offre appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix (40 %) ;
- Caractéristiques et qualité de la démarche d'insertion (35 %) ;
- Valeur technique de l'offre (25 %).

Remise des offres

1 seule entreprise a déposé une offre : Rhône Insertion Environnement.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) publié au BOAMP le 9 janvier 2020 (Avis n° 20-2078)

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, par 10 voix POUR,

ARTICLE 1 : De décider de passer un marché d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle ayant pour cadre la mise en œuvre du plan de gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron, d'un montant minimum de 10 000 € HT et d'un montant maximum de 214 000 € HT, pour une durée de 48 mois maximum.

ARTICLE 2 : De décider d'attribuer le marché à l'entreprise : Rhône Insertion Environnement.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président du SAGYRC à signer le marché et toutes pièces se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

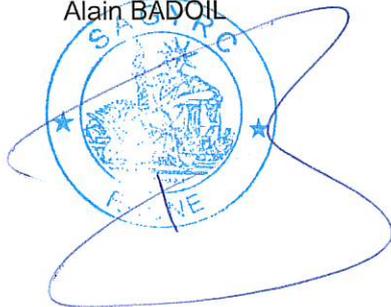
Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le 19/02/20

et de la publication le 19/02/20

LE PRESIDENT

Alain BADOIL



LE PRESIDENT

Alain BADOIL

